

Les Tribunaux Comiques

Y a-t-il eu provocation dans le sens légal du mot ? Le prévenu se trouvait-il en état de légitime défense ? Vous allez en juger.

Le président, au prévenu.— Votre nom ?

Le prévenu.— Flicateau, 34 ans. Je suis un garçon paisible, je n'ai jamais fait de mal à une mouche.

Le plaignant.— Mais, moi, je ne suis pas une mouche.

Le prévenu.— Voici comment c'est arrivé que j'ai flanqué une taloche à monsieur. J'allais à Saint-Germain ; je me trouvais dans un compartiment de seconde seul avec monsieur. Il occupait un coin, moi un autre ; nous nous faisions viv-à-vis. Nous avions à peine dépassé les fortifications, lorsqu'il m'adressa la parole. — "On s'ennuie bien dans ce wagon, me dit-il ; si j'osais vous offrir une légère distraction, ça ferait passer le temps agréablement." Je crus qu'il allait me proposer une partie de bonneteau et je le regardai de travers, lorsqu'il ajouta : "Je vais vous poser une petite devinette."

Le plaignant.— Et il m'a répondu : "Avec plaisir." Donc, il était consentant !

Le prévenu.— Alors, voilà cet idiot.

Le président.— Pas d'insulte !

Le prévenu.— Ce n'est pas une insulte, c'est pour le désigner. Je ne sais pas son nom.

Le plaignant.— Janfousse. Les dames m'appellent Arthur.

Le prévenu.— Voilà qu'il me dit à brûle pourpoint : — "Savez-vous la différence qu'il y a entre un homme qui sert bien son pays et les haricots ?" Je regardai cet... pardon, ce Janfousse comme on regarde qu'elqu'un qui a l'air de se payer votre tête. — "Vous ne savez pas, reprit-il imperturbablement, je m'en doutais. Eh bien, la différence, c'est qu'un monsieur qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux, tandis que les haricots ont besoin d'ail, eux !" Le bourreau. J'eus une crispation, mais je me contins, et je me détournai pour contempler le paysage. Mais ce Janfousse ne comptait pas me lâcher de sitôt. — "Maintenant, monsieur, poursuivit-il, pour-

riez-vous me dire quand un train pris à la gare de l'Est sert de dentifrice ?" — "Laissez-moi, monsieur", lui dis-je sèchement. — "Ah ! vous avouez que vous l'ignorez. C'est lorsqu'on prend le train pour Reims et Sedan." Et comme je ne bronchais pas, il insista ; "Pour rincer ses dents. Vous saisissez ? Ah ! ah ! ah !"

Le plaignant.— Il n'était pas fort en calembours, ce monsieur !

Le prévenu.— A ce moment, je fis un mouvement pour tirer la poignée de la sonnette d'alarme. Cependant je me ravisai. Le traître en profita pour me lancer : — "Vous n'en devinez pas une. Quelle différence y a-t-il entre un I et un clocher ?"

— "Sapristi ! monsieur, m'écriai-je, avez-vous bientôt fini de me débiter vos inepties à cent pour deux sous ?" Mais lui sans se déconcerter : — "L'I c'est la voyelle et le clocher c'est là qu'on sonne. La consonne. Ah ! ah ! ah !" Cette fois, je ne pus me contenir, je flanquai à mon bourreau une maîtresse gifle.

Le plaignant.— Qui me brisa deux dents.

Le prévenu.— Deux fausses dents. Monsieur l'a avoué sur le moment, car il a dit : — "Vous me devez une réparation." — "Une réparation, lui ripostai-je ; deux de mes amis se tiendront aux ordres de deux des vôtres !" — "Eh ! répliqua-t-il, il ne s'agit pas de ça. Je parle d'une réparation chez le dentiste. C'est vingt francs pièce."

Le plaignant demandait vingt mille francs de dommages-intérêts. le tribunal lui accorde quarante francs, et condamne le prévenu à quinze jours de prison avec sursis.

Le plaignant, au tribunal.— Savez-vous quelle différence il y a entre... .

L'huissier l'expulse de la salle.

JULES DEMOLLIENS.

BRISE LA TOUX.

Les accès de toux brisent la poitrine; Le BAUME RHUMAL brise les accès de toux. 111

Abonnez-vous au RÉVEIL.